|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | SG.RECOVER |
| Numéro de poste Sysper: | 422331 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Céline Gauer - Celine.gauer@ec.europa.eu  2-3 trimestre 2023  2-3 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: .. |
|  | Avec indemnités  Sans frais |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:  États Membres de l’UE  Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège) | |
| Cet avis de vacance est également ouvert aux:  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants:  organisations intergouvernementales suivantes: | |
| Délai des candidatures | 2 mois  1 mois |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La task force pour la reprise et la résilience (RECOVER) a été créée en août 2020 pour la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience. Elle est l’élément central de « Next Generation EU », un instrument de relance sans précédent de l’UE doté de plus de 700 milliards d’euros et l’une des principales priorités politiques de la Commission européenne.

En étroite coopération avec la direction générale des affaires économiques et financières et avec la participation de tous les services concernés de la Commission européenne, nous négocions et mettons en œuvre des plans nationaux visant à sortir de la pandémie et rendre nos économies et nos sociétés plus durables, plus numériques et plus résilientes.

Nous contribuons également à la mise en œuvre de la récente initiative REPowerEU de la Commission européenne visant à rendre l’Europe indépendante des combustibles fossiles russes.

Nous sommes également responsables de la coordination du Semestre européen.

La task force rapporte directement à la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen. Elle est composée de trois directions employant environ 160 personnes. Basée à Bruxelles, la task force est responsable du Semestre européen dans les représentations de la Commission européenne au sein des États membres.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste de chargé de mission dans un environnement dynamique et stimulant. Dans le cadre d’une ou deux équipes pays, vous aiderez les États membres concernés à concevoir et à mettre en œuvre leurs plans pour la reprise et la résilience. À cette fin, vous coopérez étroitement avec les autorités des États membres et avec diverses parties prenantes nationales et européennes. Vous participerez aux négociations avec les États membres sur d’éventuelles modifications de leurs plans pour la reprise et la résilience. Vous contribuerez à la conception et à la mise en œuvre de l’initiative REPowerEU au sein des États membres.

Vous contribuerez également à la coordination des politiques économiques des États membres, dans le cadre d’un semestre européen renouvelé. Vous utiliserez les connaissances de terrain acquises lors de vos échanges avec les États membres pour contribuer à la préparation d’analyses thématiques sur la manière dont la facilité pour la reprise et la résilience soutient la réalisation des priorités stratégiques de la Commission européenne.

Le travail s’effectue de manière autonome quant aux tâches à accomplir, tout en bénéficiant d’un soutien et de conseils d’orientation de l’équipe encadrante. Vous faites partie de différentes équipes au sein d’une organisation réduite et allégée. Vous serez en contact étroit avec les différents services de la Commission européenne, développerez des connaissances spécifiques par pays et occuperez une position unique pour comprendre l’application concrète et les implications des politiques de l’UE dans les différents États membres.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

**Nous recherchons une personne motivée et capable de travailler en équipe ayant:**

**• de bonnes capacités conceptuelles et analytiques;**

**• des capacités de communication et de négociation;**

**• la capacité de représenter la Commission européenne au niveau technique;**

**• un intérêt pour le large éventail de politiques de la Commission.**

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, l’expert national doit obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivantes **à la date de début du détachement**:

Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service: avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de son employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur: être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), d’une université ou d’un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’expert national d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**Conditions du détachement**

L’expert national restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement et restera également couvert par sa sécurité sociale (nationale).

Il / elle exerce ses fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et sera soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Les indemnités de séjour ne seront octroyées à l’expert national qui remplisse les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Toute personne postée dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). L’expert national aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de son détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l’UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat.

Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes et attestations d’expérience professionnelle,…). Le cas échéant, ces documents seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)